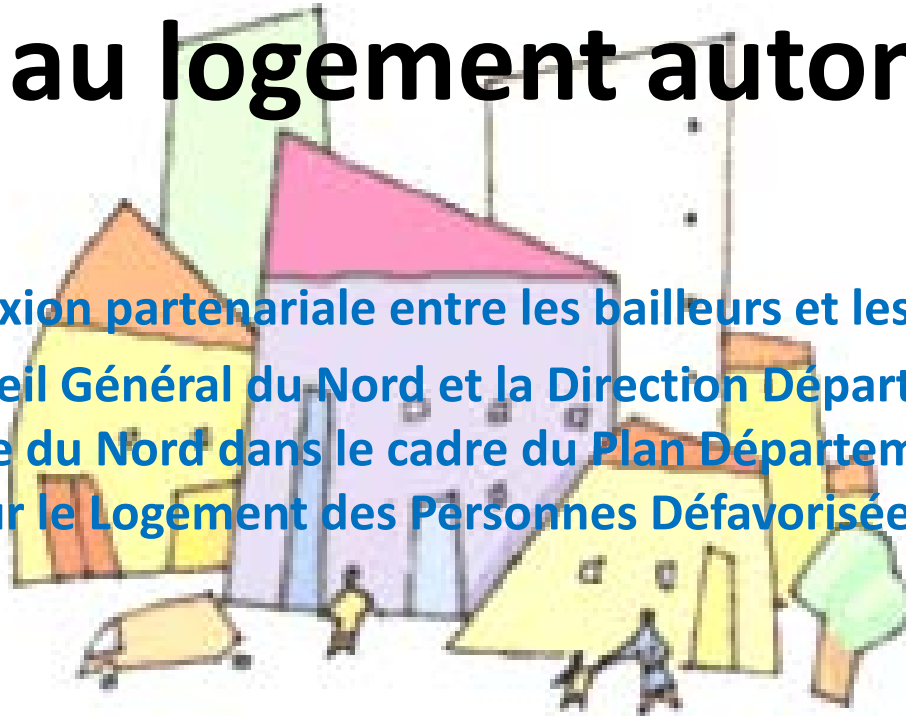


# Quels critères partagés pour l'accès au logement autonome ?

Travail de réflexion partenariale entre les bailleurs et les associations initié par le Conseil Général du Nord et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.



Tiffany THIROLLE

Virginie THOORIS

Jean Luc VANDESTIENNE

# Le contexte



Le PDALPD, c'est quoi ?



2006-2011  2012



A quoi ça sert ?



Les personnes éligibles :  
en difficultés de logement – avec des  
ressources inférieures à 2 RSA socles.

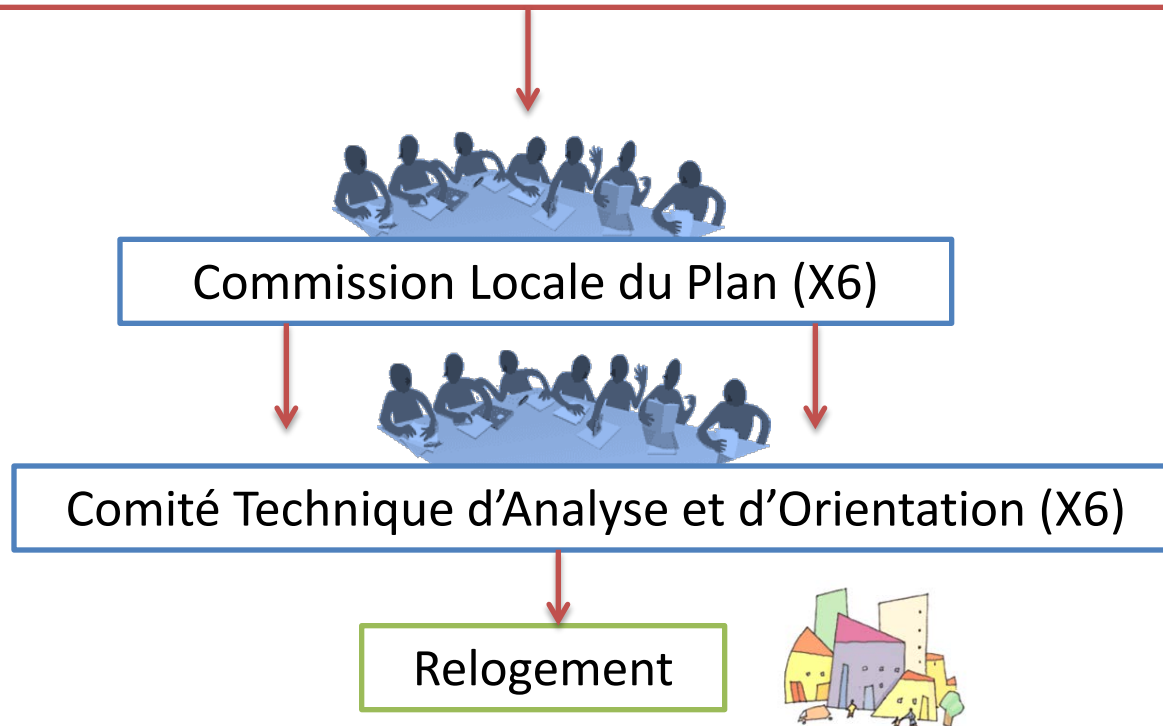
# Le contexte

## Comment reloger-t-on le public ?



### Public prioritaire

Les ménages sortant d'hébergement, expulsés du parc privé, en situation d'insalubrité irrémédiable, en sur-occupation extrême.



# Les situations bloquées



Certaines sorties d'hébergement - Désaccord bailleurs/associations sur l'analyse de la situation de la famille (capacité à intégrer un logement autonome).

DDCS 59



Travail commun inspiré de la fiche de diagnostic partagé PACA - Corse



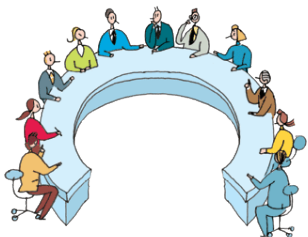
Réunion de présentation du document de travail aux partenaires (juin 2010)



Présentation de l'état d'avancement du travail en COPIL PDALPD (oct 2010)



# Le travail des bailleurs et des associations pour se mettre d'accord...



Deux réunions de travail plénière co-animées ARH/FNARS

☐ 50 participants

☐ 17.09.10 / 05.11.10



Un groupe de rédaction AR / FNARS



Validation des participants



Faire seul ou accompagné

Secret partagé - transparence

Notion de Taux d'effort et Reste à vivre



# Considérons que le ménage est capable **d'assumer financièrement son logement** de manière **autonome**, en observant de quelle manière il peut :

CRITERES	INDICATEURS
Disposer de ressources mensuelles minimum correspondant à sa situation	<input type="checkbox"/> Revenus déclarés et droits ouverts <input type="checkbox"/> Pérennité des ressources <input type="checkbox"/> Taux d'effort < 30% complété dans certains cas par la notion de reste à vivre
Se mobiliser pour se maintenir financièrement	<input type="checkbox"/> Démarches actives au maintien des ressources
Etre assidu et régulier dans le paiement de sa participation à l'hébergement	<input type="checkbox"/> Paiement à jour de la participation à l'hébergement.
Mettre en place et respecter un échéancier si nécessaire et en cas de dettes	<input type="checkbox"/> Taux d'endettement <input type="checkbox"/> Plan d'apurement : pris en compte dans le taux d'effort et dans le reste à vivre.
Mobiliser les dispositifs en cas de besoin	<input type="checkbox"/> Dispositif de garantie de loyer (FSL, Locapass, GRL...) <input type="checkbox"/> Connaissance d'interlocuteurs à solliciter (gestion de budget, démarches administratives...)
Prévoir le mobilier nécessaire à son installation dans un logement	<input type="checkbox"/> Epargne – achat de mobilier – prêt CAF – entraide familiale – système D. <input type="checkbox"/> Moyens du déménagement <input type="checkbox"/> Participation éventuelle du bailleur à l'aménagement du logement
Gérer les aspects administratifs de sa situation de locataire	<input type="checkbox"/> Mode de gestion du loyer, des factures <input type="checkbox"/> Mode de gestion des aides CAF



Considérons que le ménage est capable d'**occuper et utiliser un logement de manière autonome**, en observant de quelle manière il peut :

CRITERES	INDICATEURS
<b>Appropriation du logement</b>	
Entretien son logement	<input type="checkbox"/> Gestion des déchets <input type="checkbox"/> Présence d'animaux nuisibles <input type="checkbox"/> Aération régulière <input type="checkbox"/> Utilisation des produits d'entretien adaptés.
Utiliser les équipements de manière adaptée	<input type="checkbox"/> Respect de la destination des pièces <input type="checkbox"/> Respect de l'utilisation des équipements
<b>Savoir gérer les énergies</b>	
Maîtriser les consommations d'énergies	<input type="checkbox"/> Ne pas laisser les pièces allumées <input type="checkbox"/> Ne pas surchauffer <input type="checkbox"/> Ne pas laisser couler l'eau <input type="checkbox"/> Notion des coûts de consommation
<b>Sécurité</b>	
Respecter les normes de sécurité	<input type="checkbox"/> Pas de sur-utilisation des prises électriques <input type="checkbox"/> Respect des ventilations naturelles et mécaniques <input type="checkbox"/> Pas de bouteille de gaz

<b>Droits et devoirs</b>	
Connaître ses devoirs	<input type="checkbox"/> Paiement mensuel du loyer et des charges <input type="checkbox"/> Connaissance de l'obligation d'assurer le logement <input type="checkbox"/> Respect du règlement intérieur
Connaître ses droits	<input type="checkbox"/> Information reçue sur les droits du locataire <input type="checkbox"/> Interpellation du gestionnaire ou des prestataires <input type="checkbox"/> Etre en mesure d'effectuer une réclamation.
<b>Autonomie et responsabilisation</b>	
Savoir interpellier les personnes ressources	<input type="checkbox"/> Prendre conscience de ses difficultés <input type="checkbox"/> Connaissance du référent social <input type="checkbox"/> Connaissance du chargé de clientèle <input type="checkbox"/> Connaissance d'un acteur de santé





Considérons que le ménage est capable de **vivre** dans un **quartier** et en **interaction** avec son **environnement**, en observant que quelle manière il peut :

CRITERES	INDICATEURS
Respecter des règles collectives de l'habitat (pour l'ensemble des membres du foyer)	<input type="checkbox"/> Etat des parties communes intérieures et extérieures. <input type="checkbox"/> Tapage sonore : règle de droit commun <input type="checkbox"/> Règlement intérieur du bailleur <input type="checkbox"/> Jouissance paisible du logement
Respecter le voisinage (pour l'ensemble des membres du foyer)	
Se repérer géographiquement dans le quartier Connaître et savoir utiliser les structures et lieux communs / publics	<input type="checkbox"/> Transports en commun <input type="checkbox"/> Services administratifs <input type="checkbox"/> Services de santé <input type="checkbox"/> Commerces <input type="checkbox"/> Structures de loisirs et culturelles <input type="checkbox"/> Associations et services sociaux <input type="checkbox"/> Tout service de droit commun ...
S'adapter à un nouvel environnement	<input type="checkbox"/> Lieu de travail <input type="checkbox"/> Ancrage du réseau social <input type="checkbox"/> Mobilité



# Forme du document « Fiche de situation partagée »

CRITERES	INDICATEURS	COMMENTAIRES



## La fin du travail sur la **fiche de situation partagée...**

- Validation des documents de travail par les participants
- Rencontre entre le groupe de travail associations/bailleurs et les services du Conseil Général et de l'Etat (à venir)
- Validation par le COPIL PDALPD 59 (à venir)



## La fin du travail sur la **fiche de situation partagée...**

- Rencontres régulières entre bailleurs/adh FNARS sur différentes thématiques (bail glissant ...)
- Réflexion autour de méthodes d'échanges de pratiques (immersions, visites...)